

Réunion régionale du réseau Natura 2000

Pays de la Loire

27 janvier 2020

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE





Animation Natura 2000 et financement FEDER en Pays de la Loire

Etat d'avancement

Contexte d'intervention :

PO 2014-2020 en Pays de la Loire

Axe 5 : promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement

OS 5.2 : Renforcer les fonctionnalités des espaces protégés par une gestion adaptée

5.2.2 : soutien au réseau des espaces protégés : animation, études, travaux, suivi scientifique

- 8 950 000€

« Le FEDER soutiendra l'animation, les actions de sensibilisation et communication, les dispositifs de suivi et d'observation scientifique, les travaux et leurs études sur les espaces protégés (RNN, RNR, **Natura 2000**, PNR, Espaces naturels sensibles, arrêtés de biotope...). »

Etat d'avancement au 21/01/2020 (cf Synergie) :

MAQUETTE	TOTAL	22 375 000,00 €		
	FEDER	8 950 000,00 €		
PROGRAMME	TOTAL	12 110 536,86 €		
	FEDER	5 517 487,22 €	62%	87 dossiers
EN COURS D'INSTRUCTION	TOTAL	2 836 749,00 €		
	FEDER	1 295 097,00 €	14%	15 dossiers
EN COURS DE PROGRAMMATION	TOTAL	642 023,00 €		
	FEDER	321 012,00 €	4%	3 dossiers
JUSTIFIE	TOTAL	7 075 866,51 €		
	FEDER	3 361 049,29 €	38%	64 dossiers
RESTE A PROGRAMMER	FEDER	1 816 403,78 €		



Animation Natura 2000 et financement FEDER en Pays de la Loire

Gestion

Gestion des dossiers en cours :

- Avenants (durée/calendrier de réalisation, plan de financement...)
- Justificatifs financiers (feuilles de temps, frais de déplacement)
- Demandes de paiement (acomptes et soldes)





Animation Natura 2000 et financement FEDER en Pays de la Loire

Perspectives

Pour le FEDER 2014-2020 (mesure 5.2.2)

- Reste à programmer (FEDER disponible) : **1 816 403,78 €**
- Dossiers à déposer au service FEDER avant le **30/06/2020**
- Eligibilité des dépenses jusqu'au **31/12/2023**
- Demandes de paiement à envoyer avant le **30/06/2023**

Pour les dossiers d'animation Natura 2000 :

- Une **quinzaine** de dossiers supplémentaires attendus
- Un volume de **1M** de FEDER **environ**

Au global sur la mesure

Le volume connu des dossiers « en perspective » pour des réalisations (Natura 2000 mais aussi d'autres dispositifs) sur 2020 à 2021 présage d'une programmation à + de **100% !** de la mesure

➔ OBJECTIF d'une mise en œuvre maximale du FEDER sur le territoire

Pour le FEDER 2020 – 2021

- Rédaction du PO courant 2020
- Eligibilité des dépenses au 01/01/2021



Bilan Contrats Natura 2000 (mesure 7.6.2 du PDR)

Données chiffrées au 31/12/2019

Le taux d'aide public (maximum) est de 100% des dépenses éligibles retenues
Le taux d'intervention du FEADER est de 53 %

56 dossiers engagés depuis 2016

Montants :

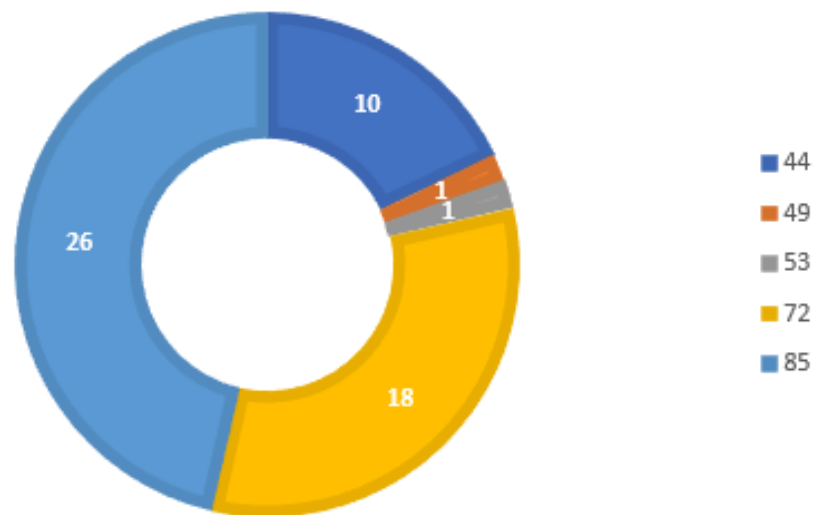
Montant FEADER	575 930 €
Montant ETAT	475 331 €
Dépenses publiques totales	1 098 237 €
Montant moyen FEADER / dossier	10 284 €

Enveloppe FEADER restant disponible : **420 000 €** au 31/12/2019

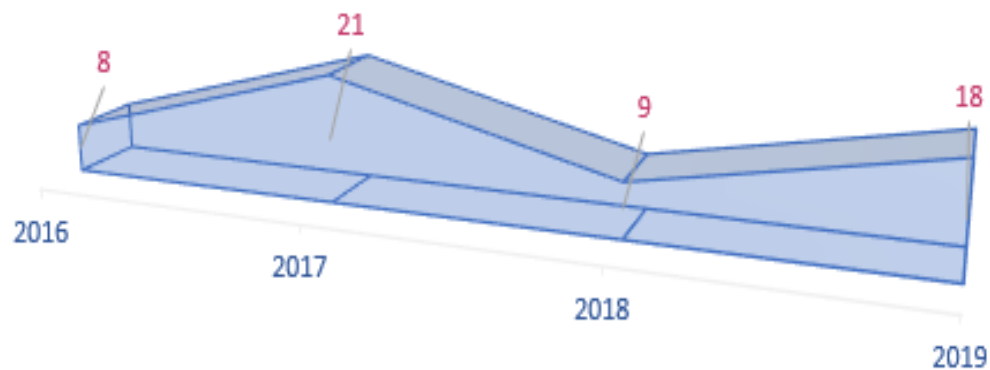


Bilan Contrats Natura 2000 (mesure 7.6.2 du PDR)

- Répartition du nombre de dossiers par département



- Evolution du nombre de dossiers par an



Financement FEADER en Pays de la Loire

La programmation actuelle couvre la période 2015-2020.

La maquette FEADER sera ajustée en février 2020 sur la base de la revue des projets en cours.

Besoin calculé pour 2020 sur la base de l'inventaire DREAL	Montant moyen programmé par an
289 000 € (max)	143 500 €

Proposition de réduction de l'enveloppe de 125 000 € pour alimenter la ligne agroforesterie sans prendre de risque pour la mesure 7.6.2, en couvrant les besoins 2020 + 2021

Pour 2020 (mesure 7.6.2)

- Enveloppe FEADER disponible : **295 000 €**
- Dossiers à déposer aux DDT(M) **avant le 01/10/2020** (3^{ème} appel à projets 2020)
- Demandes de paiement à envoyer **avant le 31/04/2023**
- **Date limite de paiement : 31/12/2023**

MAEC 2020 et conséquences sur l'animation Natura 2000

En 2020, les MAEC engagées en 2015 arrivent à échéance :

Les MAEC biodiversité-Natura 2000 représentent en 2015 :

- un engagement financier de 50 M€ pour 5 ans (sur 65 M€ au total tous enjeux confondus),
- 1 300 exploitations agricoles
- 49 000 hectares.

En 2020 la plupart des MAEC biodiversité vont pouvoir être prolongées d'un an

(= MAEC dont le cahier des charges constant sur 5 ans, 6^{ième} année identique)

De nouveaux engagements possibles mais nécessité de maîtrise budgétaire :

- Pour les MAEC non prolongeables (ex : arbres, haies, fossés, roselières..)
- Pour de nouvelles demandes, sous réserve du niveau de priorité

- **Poids financier moindre (on aura donc assez de FEADER)**
- **Permet d'attendre la future PAC (avec une prolongation supplémentaire envisagée en 2021)**
- **Certaines simplifications administratives**



MAEC 2020 et conséquences sur l'animation Natura 2000

Cela va réduire les besoins d'animation par rapport à l'année 2015 MAIS il faudra quand même gérer l'ajustement des plans de gestion pour les mesures prairies humides :

- Besoin de clarifier les obligations relatives à la 6^{ème} année
- Besoin de sécuriser certains contrats 2015 (le cadre national 2015 était encore mal connu)
- Même si l'animation doit promouvoir la poursuite à l'identique, certains engagements pourront être modifiés (retrait de certaines parcelles)...

Ce qui est envisagé pour la mise à jour des plans de gestion (HERBE_13) :

- Des sessions en petit groupe pour les prolongations à l'identique,
- Des rendez-vous individuels « courts » pour les prolongations partielles,
- Des rendez-vous individuels « longs » pour les nouvelles demandes (expertise),
- Un début d'animation à anticiper pour les CA (dès fin janvier) au vu des volumes

Objectif : faire une mise à jour du plan de gestion applicable aussi à 2021 pour éviter de refaire le travail en 2021.

Il restera en 2021 à revoir les dossiers 2016 (beaucoup moins nombreux qu'en 2015)



Contexte communautaire post 2020

Un projet de règlement sur la transition FEADER publié par la CE le 31/10/19 prévoit la prolongation de la programmation 2014-2020 en 2021 avec le maintien des conditions de financement 2014-2020 devrait être validé au cours du 2^{ème} semestre 2020.

2021 serait une année de transition pour le FEADER

La programmation devrait se poursuivre selon les règles actuelles en mobilisant les crédits de la future programmation

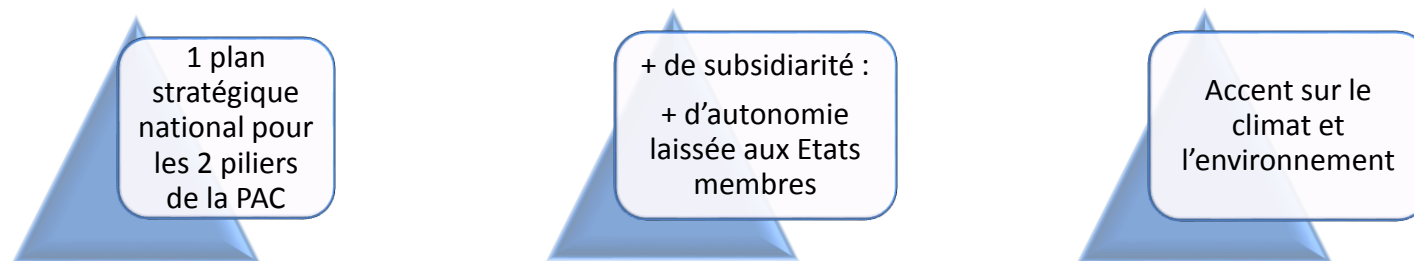
En cours d'expertise : possibilité de report des paiements des annuités > 2023 sur le FEADER 2021-2027



Contexte communautaire post 2020

- Des projets de règlements stratégiques et budgétaires discutés jusqu'à mi 2020
- Des incertitudes encore importantes, notamment par rapport aux grands équilibres financiers

Changement par rapport à la programmation actuelle :



A partir de 2022 : nouvelles règles FEADER 2021-2027

Les objectifs stratégiques de la PAC

2014-2020

FEADER plus autonome / 1^{er} pilier

6 priorités FEADER :

- Transfert connaissances et innovation
- Viabilité des exploitations agricoles et forestières
- Organisation chaîne alimentaire
- Restauration, préservation des écosystèmes
- Transition changement climatique
- Développement zones rurales (*LEADER*)



2021-2027

Rapprochement 1^{er} pilier / 2^{ème} = approche globale de la PAC

9 objectifs stratégiques pour ensemble PAC (FEADER = un sous-ensemble)

- Assurer revenu des agriculteurs
- Compétitivité
- Position agriculteurs / chaîne de valeur
- Action pour le climat
- Gestion durable des ressources
- Conservation des paysages & biodiversité
- Renouvellement générationnel
- Développement zones rurales
- Sécurité alimentaire, qualité, bien-être animal

Economiques

Environnementaux

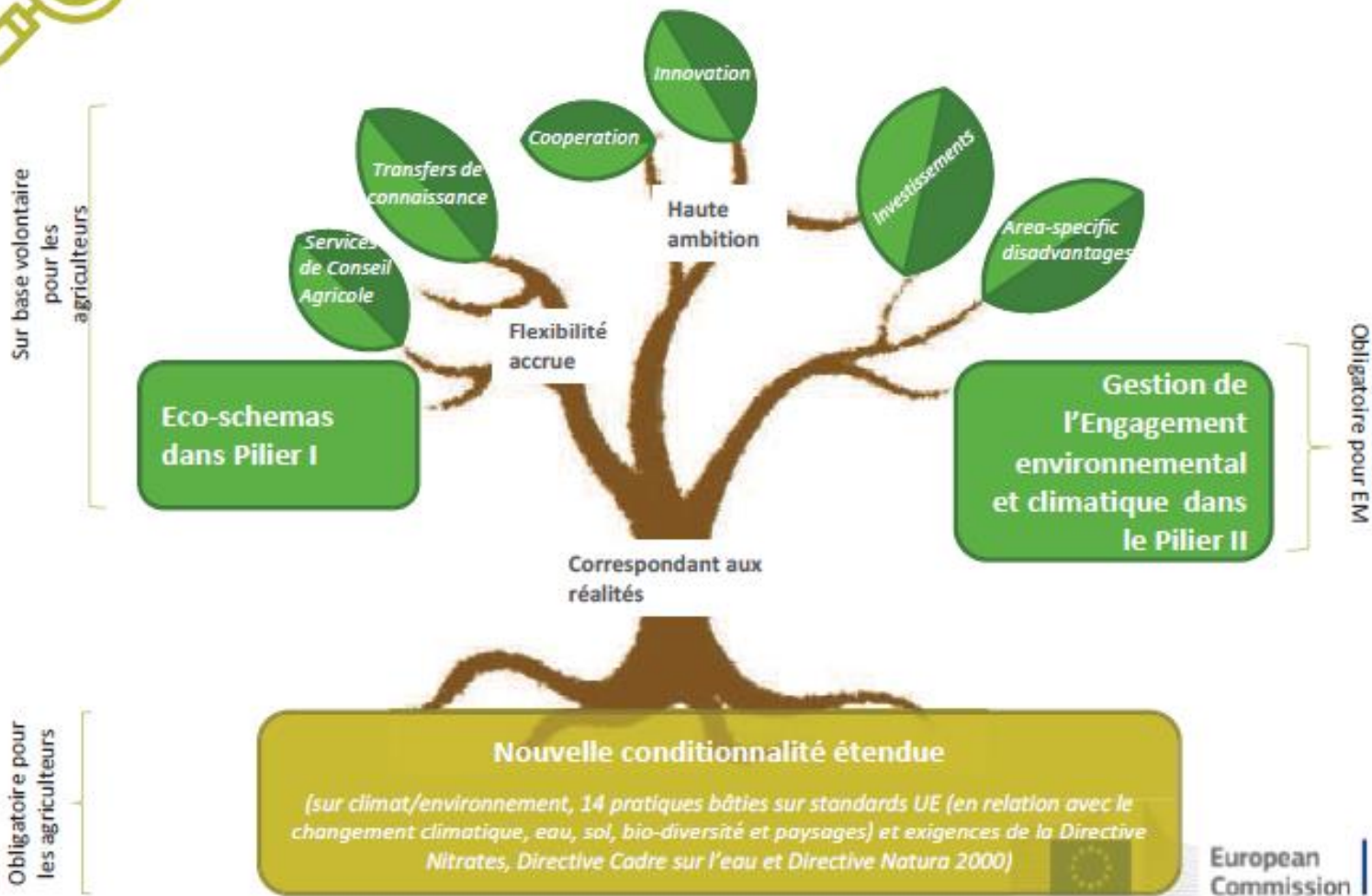
Socio-éco

1 année de transition au minimum (2021) => pas d'année blanche

Les contours de la PAC 2021-2027



LA NOUVELLE ARCHITECTURE VERTE



)) Les contours de la PAC 2021-2027

- L'Etat reprend la gestion des mesures dites « surfaciques » (Bio, mesures agro-environnementales, indemnité de compensation de handicap naturel) proches du 1er pilier (aides directes) dont il assure déjà la gestion.
- La Région conserve la gestion des autres mesures du FEADER (installation, investissement, LEADER, forêt) avec transfert de moyens de l'Etat (décroisement).
- Le plan stratégique national pour les 2 piliers de la PAC (FEADER+FEAGA) sera construit en concertation avec les Régions. L'instance de concertation nationale pour l'élaboration du plan stratégique national est le comité stratégique d'orientation scindé en 3 thématiques dont une sur l'agro-environnement

)) Le calendrier prévisionnel

- **Fin 2019** : état des lieux, AFOM et besoin. Contribution des Régions attendues pour la mi-novembre
- **1er trimestre 2020** : priorisation des besoins, concertation publique. Cadre : CSO (conseil supérieur d'orientation de l'agriculture)
- **Juin 2020** : premier projet de plan stratégique national
- **Fin 2020** : envoi projet PSN à la Commission
- **Septembre 2021** : approbation par la Commission européenne
- **1^{er} janvier 2022** : entrée en vigueur

En parallèle, des travaux plurifonds (**FEDER FSE FEADER**) pour l'élaboration des programmes opérationnels régionaux FEDER et FSE :

- Séminaire du 19/11/19
- Début de programmation prévu au 1^{er} janvier 2021 (pas d'année de transition)